



Le champ des organisations de l'ESS

Ce schéma fait apparaître la diversité du champ des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire, entre :

1 - idéologie et utopie, intégration sociale, légitimité de l'ordre établi et subversion sociale, sphère publique et sphère privée **(a)**

2 - socialité primaire et socialité secondaire **(b)**

1 - la forme associative, coopérative, qui n'est pas réductible à l'association loi 1901, est le mode d'organisation, entre **la sphère publique et la sphère privée**, le plus apte à susciter des espoirs et à promouvoir une société démocratique, à l'articulation entre associations et pouvoirs publics. Ce mode d'organisation s'avère déterminant pour le devenir de la démocratie (JL Laville). Les associations contribuent au renforcement mutuel de la démocratisation de la société civile et des institutions publiques.

Les organisations associatives, coopératives, contemporaines, dites de l'économie sociale et solidaire, porteuses d'un idéal de transformation sociale, d'une **utopie** en acte, constituent un contre-pouvoir – ce qui est une forme de **subversion sociale** - par rapport aux institutions étatiques, régionales, nationales et européennes, porteuses, elles, d'une **idéologie**, qui permet d'instaurer **la légitimité de l'ordre établi** (Dacheux, Ricoeur).

2 - Les associations peuvent relever de la **socialité primaire**, publique et privée, qui fonctionne à l'interconnaissance et au don, ou de la **socialité secondaire**, qui fonctionne à la loi impersonnelle et à la fonctionnalité (Caillé). Les formes d'association contemporaines, habituellement rangées dans le tiers secteur, ne recrutent ni sur la socialité primaire, ni sur la socialité secondaire, ce sont des **formes hybrides**. Formées à partir de **l'exigence de réciprocité et de don** qui caractérise la logique associative (socialité primaire), elles l'hybrident avec **l'exigence d'efficacité technique, administrative, marchande** (socialité secondaire).